



A rappeler dans la réponse

MH/JK/92/380

Aux Chefs des établissements d'enseignement
- préscolaire et primaire;
- secondaire;
- supérieur pédagogique
de tous réseaux.

17 289 Y 307

Objet : Présidence belge du Conseil de la Communauté européenne.
Octroi d'un label à des manifestations organisées dans les écoles.

La Belgique exercera, au cours du deuxième semestre de l'année 1993, la Présidence du Conseil de la Communauté Européenne.

La Communauté française publiera un agenda des manifestations organisées à cette occasion dans les secteurs de l'éducation, de la recherche, de la formation, de la culture et des affaires sociales.

Pour figurer dans cet agenda, les manifestations devront avoir reçu un "Label" Présidence - Communauté française - qui sera octroyé par un jury composé de personnalités éminentes.

Le Jury vérifiera que soient rencontrés au moins deux des critères suivants :

1. La manifestation doit se dérouler durant la période de la Présidence belge (1er juillet - 31 décembre 1993).
2. En outre, par son contenu, la manifestation doit répondre à deux des conditions suivantes :
 - 2.1. contribuer à faire progresser l'idée européenne;
 - 2.2. être consacrée essentiellement aux productions ou aux réalisations d'un ou plusieurs pays membres de la Communauté européenne;
 - 2.3. être organisée avec l'appui d'un ou plusieurs gouvernements des Etats membres;
 - 2.4. être organisée avec la participation ou l'appui d'un organisme européen (public ou non gouvernemental);
 - 2.5. impliquer étroitement les communautés étrangères implantées en Wallonie ou à Bruxelles originaires d'un autre Etat de la Communauté européenne.

Vos enseignants et vous avez peut-être l'intention d'organiser dans votre établissement scolaire, au cours du premier semestre 1993, une activité particulière liée à la construction européenne et répondant à au moins deux des critères ci-dessus; il pourrait s'agir d'une journée consacrée à l'Europe, d'un échange scolaire avec une école d'un pays de la Communauté européenne, d'un spectacle organisé par les élèves, d'une exposition, etc...

Si vous avez un tel projet, je vous invite à me faire parvenir le formulaire ci-joint dûment complété.

Les services du Ministère feront un premier examen des formulaires reçus et transmettront au jury ceux qui paraissent rencontrer deux des critères.

L'agenda des manifestations sera édité en un grand nombre d'exemplaires et diffusé auprès d'un public très large. Il me paraît que cet agenda pourra mettre en valeur les projets que vos élèves, vos étudiants, vos professeurs et vous-même aurez à coeur d'organiser.

Le Secrétaire général,

Jean MAGY.

Présidence belge dans la Communauté européenne

Agenda des manifestations a renvoyer à

Monsieur Jean MAGY, Secrétaire général
M.E.R.F.
boulevard Pachéco, 19 bte 0
1010 BRUXELLES

Etablissement :

Adresse :

N° de téléphone :

Nom de la personne responsable du projet. fonction :

Titre de la manifestation :

Nature de la manifestation :

Objectifs :

Dates prévues :

Partenaires européens ou pays concernés :

Nombres d'élèves/étudiants concernés :